



*Demandes d'attributions de subventions pour la création de logements sociaux de type PLAI ou PLUS.*

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 4 novembre 2008**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 05 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR),

**Considérant** que cette subvention attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Qu'elle** permet de contribuer au financement des opérations de logement social comportant des logements de type PLAI ou PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc.

**Considérant** que cinq opérations ont fait l'objet d'une demande de subvention en 2008.

**Considérant** que ces cinq opérations ont été autorisées par le bureau du 4 novembre 2008 et permettront à l'intercommunalité d'obtenir un contingent total de logements de 4 logements :

- Opération de 35 logements, rue de la Butte au Bailly à Fontenay le Fleury,
- Opération de 21 logements, rue Edmée Frémy à Versailles,
- Opération de 10 logements, rue Hoche à Bois d'Arcy,
- Opération de 1 logement, au 5 Place Louis Grenier aux Loges en Josas,
- Opération de 1 logement, au 1 Place Louis Grenier aux Loges en Josas.

**Programmes subventionnés :**

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLUS PLAI (CDOR)	Contingent Versailles Grand Parc en nombre de logements
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve				
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS		
Osica	Rue de la Butte au Bailly	Fontenay-le-Fleury	35				5	16	14	94500	2
I3F	Rue Edmée Frémy	Versailles	21	3	18					94500	1
Antin	rue Hoche	Bois d'Arcy	10				10			45000	1
VH	5 place Louis Grenier	Les Loges en Josas	1		1					4500	0
VH	1 place Louis Grenier	Les Loges en Josas	1		1					4500	0
<b>TOTAL dépenses</b>			<b>68</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>243000</b>	<b>4</b>

**Art. 1 -Approuve** le versement de subventions pour les cinq opérations, représentant 68 logements et un montant total de 243 000 €.

**Art. 2 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 3 -** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le

Le Président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

000 000 0000 0000 0000 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
000 000 000 000 000 000  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

00 00 00 00 00 00  
00 00 00 00 00 00  
0000 00 000 000 00 00